

Pratique langagière en contexte spécifique : le cas des règlements de litiges en pays baoulé

BEUSEIZE André-Marie,

Université Félix Houphouët-Boigny, U.F.R Langues, Littératures et Civilisations,
Département des Sciences du Langage
beuseizeam@gmail.com

Résumé :

Nous assistons, lors de règlement de conflits en pays baoulé à des tours de paroles adverses entre les belligérants. La partie conciliante qui agit en juge essaie de raccommoder les tendances avant de voir qui est dans la vérité. Le problème qui se dégage est que les faits qui lui sont présentés ne sont pas totalement objectifs : chacun déploie ses marques pour tirer la raison vers lui. Cet article a pour but d'analyser les différents procédés discursifs mis en jeu par les parties en conflit. Notre approche consiste de les recenser et d'en rendre compte. À cet effet, nous adoptons une méthodologie qui repose sur une double approche quantitative et scalaire, d'une part pour la sélection des segments de discours relatés et d'autre part, pour leur analyse selon les différentes phases utiles qui ne sont que les traces arbitraires pour habiller les faits présentés.

Mots-clés : Pratique langagière, paroles, faits présentés, procédés discursifs, segments de discours.

Abstract:

When settling conflicts in baoule country, we are witnessing turns of opposing words between the belligerents. The conciliatory part which acts as judge tries to mend the tendencies before seeing who is in the truth. The problem that emerges is that the facts presented to him are not completely objective: each one deploys his marks to draw reason towards him. The purpose of this article is to analyze the different discursive processes used by the parties in conflict. Our approach throughout this work will be to identify and report on them. To this end, we adopt a methodology which is based on a double quantitative and scalar approach, on the one hand for the selection of the segments of narrated speech and on the other hand for their analysis according to the different useful phases which are only the arbitrary traces. to dress the facts presented.

Keywords: Language practice, words, facts presented, discursive procedures, speech segments.

Introduction

Dans une assemblée à vocation judiciaire, le ballet du débat est toujours quadripartite. Le cadre énoncif de renvoi s'opère à la fois entre les faits racontés et la manière de les maquiller pour tendre de plus en plus vers la vérité. Nous osons croire qu'en réalité, ce que l'on recherche, c'est d'avoir raison. La valeur référentielle tirée des actants actifs de l'énonciation aboutit à un quadrilatère relationnel qui se dresse comme suit :

Le pôle à caractère subjectivème où l'on retrouve nécessairement le surgissement ou l'émergence des sujets protagonistes dans leurs différents énoncés. Prenant appui sur cet élan

de confrontation d'idée tel que rendu en contexte de tribunal traditionnel baoulé, les protagonistes font ressurgir les aspects affectifs, évaluatifs, modalisateurs, axiologiques dans ce qu'ils disent au grand public. Contrairement à ce pôle, il existe l'arbitre qui se trouve dans un exercice à caractère conciliant : il est juge, par conséquent, il se doit de fédérer les positions antagonistes. Enfin l'auditoire, témoin de la production des faits est le juge du juge. Partant donc de cette constatation, l'on est en droit de se poser les questions suivantes :

Les arguments menés sont-ils foncièrement marqués du sceau de la partialité ? Les protagonistes en jugement ne sont-ils pas dépendants de ce qu'ils disent au grand public ?

Dans l'élan de construire la vérité et d'avoir raison, les protagonistes suivent des pistes susceptibles de les inscrire dans cette vérité ; leur parole est donc inféodée / dépendante du sceau de l'inexistant ou de l'irréel.

L'objectif de cette étude est d'explorer ce langage en acte en analysant les différents tours de parole tout au long de l'acte du jugement. Les travaux de Carel et Ducrot (1999), Carel (1994) développent l'argumentation menée en discours. Ces dits travaux mettent en relief les possibilités discursives qui s'offrent aux interlocuteurs protagonistes. Dans l'appareil de fictionnalité où ils développent leur discours se trouve un dispositif appréciatif commandé par le pôle arbitre. C'est en cela qu'il convient d'apprécier l'activité langagière en tant que construction subjective selon le mot de Kerbrat-Orecchioni (1983). Ce langage se déploie selon l'argumentation mobilisée dans l'optique d'être perçu comme force perlocutoire.

Pour mener au mieux ce travail, nous allons circonscrire, décrire et analyser les actes de langage les plus significatifs mobilisés dans la prise de parole des protagonistes. Nous prenons comme cadre de renvoi théorique l'argumentation dans la langue de Patrick Charaudeau (2007). Cette réflexion à portée générale que nous citons largement s'inscrit dans les stratégies de positionnement, selon le modèle suivant :

Le procédé décelé concerne la façon dont le sujet argumentant prend position. La prise de position est le fait d'une déclaration du sujet par rapport à la problématisation, mais il peut se faire que le sujet soit amené à la justifier et donc à l'explicitier en visant divers enjeux : un enjeu de légitimation en précisant ce qui l'autorise à argumenter, c'est-à-dire en précisant explicitement en tant que quoi il parle : en tant que personne impliquée (témoin, victime, acteur), en tant que spécialiste qui a été sollicité (expert, savant), en tant que représentant d'un groupe qui l'a mandaté (délégué) ou en tant que porte-parole d'une voix d'autorité institutionnelle (loi), stratégie qui revient à utiliser ce que la rhétorique traditionnelle appelle l'« argument d'autorité » ; un enjeu de crédibilité en se construisant l'image de quelqu'un qui « dit vrai » (être sincère et ne pas « prêcher le faux pour savoir le vrai »), et de quelqu'un qui « dit juste » (montrer que ce que l'on affirme est fondé, et prendre position sans a priori de jugement ni volonté polémique, car sinon, l'interlocuteur ou l'auditoire seraient en droit d'avoir des soupçons sur la validité de l'argumentation, ce qui tend à discréditer le sujet argumentant) ; un enjeu de captation, en construisant de lui-même des images d'« identification » qui feront adhérer l'autre de façon émotionnelle à la personne même du sujet, mais aussi en instaurant des alliances et/ou des oppositions avec d'autres participants à la discussion à travers des discours d'accord et de désaccord.

Pour résoudre cette problématique substantielle soulevée plus haut, il nous est apparu important de procéder d'abord à la transcription du corpus tel que relaté par les différents antagonistes. Cette étape nous permet de circonscrire la quintessence du travail. Ensuite suivra une analyse linguistique et énonciative des interactions en contexte juridique baoulé. Pour clore, nous démontrons que le choix des mots ou expressions s'inscrit dans une stratégie discursive propre aux antagonistes.

1. Transcription des discours antagonistes

Tout discours prononcé porte toujours des traces de celui qui le prononce. En tant que somme d'une production langagière, il est une tendance vectrice de produits thématiques soumis à tout égard à l'approbation de tous. Le discours produit se veut véridique et donc il doit porter des marques de cette vérité factuelle. Par conséquent, il se coule dans un moule guidé / téléguidé ou suscité par le teneur du discours. Les différentes interventions présentées ci-dessous viennent de deux antagonistes. Le chef est chargé de juger les faits qu'on lui présente. Ainsi donc, on trouvera, comme intérêt porté à la pratique langagière en contexte spécifique, cette étude portant sur le règlement de litige en pays baoulé. Ce corpus¹⁴ que nous présentons a été collecté par nous-même pendant son emploi. Il sera question, de façon méthodique, à la suite de sa transcription, de faire sa traduction littérale, puis sa traduction littéraire. Chaque énoncé se trouve numéroté pour des raisons de simple maniabilité. Nous présentons donc les faits tels que recueillis.

Les faits : présentation du litige

1 m'ajwa ti n̄pa luku som̄ laa sāŋe me aja n̄ jo'a je me wuli ba k̄

/madame/Adjoua/êtreacc/monsieur/Loukou/petiteamie/ancienne/mais/leur/fiançaille/nég/être
+suff nég/réussir/ils/accoucher acc/enfant/un/

2 bla woli k̄ ja b̄ja ofle

/dame/aller suff acc/faire/marier acc/mari/nouveau/
La dame est allée se remarier.

3 c̄e k̄ bla wo abjal̄e l̄ e ozi

/jour/un/femme/être acc/douche/là-bas/elle/se laver hab/
Un jour, la dame se lavait.

4 bla e wu laa n̄ jo like

/femme/son/époux/ancien/morph acc/saluer/chose/
L'ancien mari de la femme l'a salué

5 e wu kusu e wo awlo l̄ e n̄i ta me

/son/mari/lui/il/être acc/cour/là-bas/son/œil/voir acc/eux/
Le mari, étant à sa fenêtre les voit

6 me n̄i-ma wu like laa me n̄i kp̄e me laa nu

/leur/œil/voir acc/chose/ancienne/leur/souvenir/trouver acc/leur/ancien/dedans/
Quand on voit son ancienne chose, on a l'envie de la reposséder.

7 e wu a k̄ sam̄ gb̄afl̄e n̄an̄ ja su

/son/mari/il/aller/convoquer acc/jeune/chef/pied/sur/
Son époux convoque son ex fiancé.

¹⁴ Ce corpus a été recueilli le dimanche 05 avril 2020. Il s'agit de deux antagonistes YAO Kouamé (le demandeur) et LOUKOU Koffi (le défendeur). Le premier nommé accuse le second d'avoir couché avec son épouse. SAOURÉ Boni, notable du chef est chargé de régler le litige.

8 nde kãle cẽ juli

/affaire/jugement/jour/arriver suff acc/
Le jour du jugement arriva.

9 je nana osa jaswa ke ja kwai wa sama ke wa tje e be su

/donc/chef/demanderacc/garçon/que/monsieur/Kouamé/il/convoqueracc/que/tu/piétiner
 acc/sa/natte/sur/
*Alors le chef demanda à M. kouakou qu'il a été convoqué par M. Kouamé qui prétexte qu'il
 couche avec son épouse.*

10 nde nu bwale fi nglele afe

/affaire/dedans/intervention/provenir acc/intelligence/fatigue/
Intervenir dans un débat public suppose que l'on a recours à la ruse.

11 a wẽ nze ? sakpa ɔ ?

/tu/dire hab/quoi/vrai/morph concl/
Que dis-tu ? Est-ce vrai ?

12 e jo so sakpa ?

/cela/être acc/vrai/
L'as-tu vraiment fait ?

LOUKOU Koffi

13 e so nde je ni i je kwle ka

/cette/elle/affaire/nous/et/lui/pouvoir acc/parler/
Cette affaire je peux en parler
nana
Chef

14 nja kofi a we nja'aku a kude a ji a tra me swa oni nu ?

/monsieur/koffi/tu/dire+hab/monsieur/Kouakou/avoir+acc/chercher/ton/épouse/tu/attraper
 acc/eux/maison/laquelle/dedans/
*Monsieur Koffi, puis-je te dis que monsieur Kouakou a couché avec ton épouse, les as-tu
 dans quelle maison ?*

YAO Kouamé

15 m'a tra'a me swa nu

/je/avoir/surprendre suff nég/eux/maison/intérieur/
Ils n'ont pas été surpris dans une chambre

16 mi ji wo abjalje, w'a ji wu ngbe

/mon/épouse/être acc/douche/elle/avoir acc/enlever acc/corps/nu/
Mon épouse dans la douche était complètement nue

17 ɔ ku ja kofi a jo'i like

/et puis/monsieur/Koffi/lui/faire/elle/salutation/
C'est ce moment précis que monsieur Koffi a trouvé pour la saluer.

18 bla'n soli su, je wawle nu kusu bla mo wo abjalje me jo'e like

/femme/morph+concl/répondre+suff+acc/sur/nous/baoulé/dans/ surtout/femme/que/être+acc/
douche/on/saluer nég/salutation/

La femme a répondu ; chez le peuple baoulé, cela est un manquement.

nānā

/chef/

19 bla mō wo abjaljē lō a jōli like sakpa ?

/femme/qui/être acc/douche/là-bas/tu/faire acc/chose/vraiment/

Le chef demanda → La femme qui se lavait, l'as-tu vraiment saluée ?

Koffi

20 ɛɛ n jōli like

/oui/je/faire acc suff acc/chose/

Effectivement, je l'ai fait

21 saŋɛ e like mō n poli nɔkɛ e kɔndɛlɛ atj su ɔ

/mais/sa/salutation/que/je/faire acc/ce n'est pas/pour/coucher avec/chemin/sur/morph concl/

Certes je l'ai salué mais pas dans l'intention de coucher avec elle.

nānā

/chef/

22 joo sɛ a jo like sakpa nɛ w'a kɔdɛ i

/donc/si/tu/avoir acc/chose/effectivement/ainsi/tu/avoir acc/coucher acc/elle/

Si cela s'est produit, tu as couché donc avec elle.

23 n kwla n di ti amwɛ

/je/pouvoir acc/je/manger acc/tête/fétiche/

Je peux jurer pour témoigner.

24 e ti je w'a gwa'a bla jale

/donc/être acc /nous/avoir/verser/toi/femme/punition/

Ainsi, nous allons t'amender.

2. Approche énonciative des interactions en contexte juridique

Il existe dans toute prise de parole un effort personnel permanent de celui qui s'exprime. Cet effort est perceptible à la fois sur son intention de fournir les preuves de ce qu'il avance pour développer la véracité de ses propos tenus mais également, contrer ce que l'adversaire avance. Ce modèle de discours se voit déjà avec l'approche de Benveniste (1974 : 241). Selon cette approche en effet, le discours est similaire à « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière ». L'exercice fondamental auquel l'on se soumet est donc de développer des preuves militant à inscrire le tenant de la parole dans la vérité, mais aussi d'inscrire son interlocuteur dans la contre-vérité. Ce procédé énonciatif consiste à supprimer à travers son argumentation les failles qui pourraient militer à contre-courant. Il faut donc se blanchir en éblouissant l'autre. C'est en cela qu'il faut comprendre le mot de Kerbrat-Orecchioni (1980 : 84) selon lequel : « Parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises, qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale. »

Dans sa phase illocutoire, les paroles prononcées ont une valeur d'autorité, puisque le pôle actif, c'est-à-dire le locuteur exerce une force sur son allocutaire. Le circuit énonciatif présenté est essentiellement mobile. Il part du locuteur à l'allocutaire dans un double jeu, car la prise de parole fait du locuteur un futur allocutaire et vice versa. Ainsi, il existe un double jeu discursif dans la locution qui peut changer de phase en se délocutant, puisque, possibilité est donnée à l'allocutaire de s'exprimer. Dans ce même circuit, si le sujet de parole n'achève pas ses propos avant l'intervention de l'auditeur, on parle de tension langagier.

Le langage juridique baoulé fonctionne donc comme un discours en acte. C'est un double jeu langagier qui se veut à la fois offensif et défensif. Offensif, il l'est dans la mesure où on ne parle pas sans accuser l'autre. Défensif, puisqu'on doit chercher les voies et moyens pour se blanchir vis-à-vis du grand public. Ce public, témoin de toute la scène agit en potentiel arbitre. Ainsi, convient-il de dire que les participants au procès exercent en permanence les uns sur les autres un réseau d'« influences mutuelles » selon l'approche de Kerbrat-Orecchioni (1990 : 54-55).

À y voir de près, les expressions utilisées sont une représentation de parole ancrée dans la tradition comme par exemple en :

10 ndɛ nɔ bwale fɪ nglele afe

/affaire/dedans/intervention/provenir acc/intelligence/fatigue/

→ *Intervenir dans un débat public suppose que l'on a recours à la ruse.*

À ce sujet, Ducrot (1972 : 5) souligne qu'« on a bien fréquemment besoin, à la fois de dire certaines choses et de pouvoir faire comme si on ne les avait pas dites, de les dire, mais de façon telle qu'on puisse en refuser la responsabilité ». S'il est d'usage que souvent, ce qu'on relate peut nous condamner ou nous blanchir, en retour, l'on inscrit ses propos dans le flou. Le flou est un support qui paraît comme un bouclier permettant de revenir sur ce qu'on a dit, de se justifier ou de redresser ce qu'on a dit. Si les faits constituent une réalité absolue autour desquels l'on développe son argumentation, en retour chaque protagoniste essaie de mener un discours qui contribuerait certainement à pallier le manque de vérité dans ce qu'il avoue à son auditoire.

Ainsi, convient-il de mentionner que chaque protagoniste construit son discours sur la notion du vraisemblable. Les valeurs du vraisemblable les plus plausibles se conçoivent autour d'un sémantisme de mots ou expressions focalisateurs. Ces dits mots ou expressions figés possèdent une valeur sémantique axiologique. Par exemple, si nous prenons l'énoncé 3 selon lequel :

bla wo abjalje lɔ e ozi

/femme/être acc/douche/là-bas/elle/se laver hab/

La dame était dans la douche ; elle se lavait.

On peut dire que son implication rime avec un sémantisme renvoyant à l'idée de nudité. La validité du message réside dans l'effet sémantique né de normes de vie traditionnelles qui voudraient dire qu'on ne peut pas saluer une femme, sous la douche sans avoir l'intention de la désirer et de partager, en esprit, le lit avec elle. Raison pour laquelle Ducrot, (1980 : 15-16) ajoute :

La valeur argumentative d'un énoncé n'est pas seulement une conséquence des informations apportées par lui, mais la phrase peut comporter divers morphèmes, expressions ou tournures qui, en plus de leur contenu informatif, servent à donner une orientation argumentative à l'énoncé, à entraîner le destinataire dans telle ou telle direction.

La conception descriptive de l'argumentation n'est pas figée. Elle est construite sous le modèle — faits réels tripatouillés par un renvoi subjectif —. Chacun l'utilise dans un projet d'influence, pour mobiliser les bons moyens de ce qu'il dit. Si la vérité est un module autour duquel l'on configure son argumentation, en retour, il faut admettre que cette vérité s'habille de liens subjectifs, car, la prise de parole suppose que l'on se projette dans ses dires pour emmener l'auditoire à son assentiment. D'ailleurs, c'est ce qui est rendu de façon explicite par le *chef*, *nana*. En effet, agissant en juge qui doit déterminer qui parmi les deux antagonistes s'inscrit dans la vérité, le chef est, lui aussi contrôlé par l'assemblée. Pour donner beaucoup plus de crédit à ses propos, il fait recours au langage de sagesse. Ainsi donc, il parle peu pour dire beaucoup avec le proverbe selon lequel :

10 nde nu bwale fi nglele afe

/affaire/dedans/intervention/provenir acc/intelligence/fatigue/

→ *Intervenir dans un débat public suppose beaucoup de précautions.*

Cette idée est ratifiée par Clastre (1974 : 174-175) qui voit dans la prise de parole du chef une sorte de délicatesse, puisqu'il doit manipuler cette parole à des fins de réconciliation.

Parler est pour le chef une obligation impérative, la tribu veut l'entendre : un chef silencieux n'est plus un chef [...] Ce n'est pas d'esthétique qu'il est ici question, mais de politique. [...] La parole du chef n'est pas dite pour être écoutée. [...] parce que, littéralement, le chef ne dit, fort prolixement, rien. Son discours consiste, pour l'essentiel, en une célébration, maintes fois répétée, des normes de vie traditionnelles.

D'un point de vue énonciatif, parler en contexte de règlement de conflit suppose que l'on mobilise et la langue, et les arguments pour un projet d'influence (Charaudeau, 2007). La prise de parole signifie, pour celui qui est à la barre de gagner l'adhésion de l'auditoire à sa thèse selon Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970). Ainsi donc, des stratégies programmées sont utilisées par les protagonistes pour tenter de rallier l'allocutaire à leur position respective. Il existe donc un enjeu de rhétorique car en réalité avoir raison c'est mieux de bien dire que de s'inscrire dans la vérité.

Tout porte à croire que dans cette situation, le nouvellement idéique est fonction d'une sorte de stratégie indépendante que l'on mène. L'argumentation mobilisée à des fins invariables paraît comme pratique langagière. Elle exige des règles et toute cette tendance ne peut se départir de la situation de communication comme fondement de raisonnement. Il existe deux positions antagonistes à savoir le demandeur et le défendeur. Le premier accuse et le second tente de nier ce qu'on lui reproche.

La prise de parole se fait dans un contexte public, ce qui exige des protagonistes à la fois le sang-froid — celui qui parle en balbutiant — perd la qualité de ses arguments et partant, sa raison et les bonnes preuves de ce qu'il développe comme argument.

À ce titre, l'on est tenté de dire que la source communicative des antagonistes part d'un courant essentiellement paralinguistique pour aboutir à un autre plus fécondant, le courant linguistique. C'est dans ce dernier que l'on fait recours aux moyens encyclopédiques tels que les proverbes ou d'autres formules approchantes pour étayer ses propos. Ce type de formule fonctionne à tout égard comme une représentation de la facette ancrée de la parole mobilisée de la tradition.

Il existe donc un langage factuel en ce sens qu'on dit peu pour exprimer beaucoup. Ayant recours au proverbe, le demandeur est dans une position légitime et il s'approprie ainsi « une autorité de savoir, de savant » Charaudeau (2007). En déployant son statut de savant, il apparaît, à bien d'égard, aux yeux de l'auditoire comme légitimé. Le revers demandeur se trouve dans une position de « prise de précaution » car, il appréhende, en se basant sur une

projection futuriste, la réalisation d'un acte qu'il voudrait mieux éviter : surprendre son épouse dans les bras de son ex-amant, Loukou Koffi. Il s'agit d'une stratégie discursive qui consiste d'accuser directement son ex-rival, l'emmener à « éviter de penser » à son épouse. Ainsi, envisage-t-il de le museler, donc de reprendre l'opprobre dans son camp.

S'il est de s'auto-octroyer des expressions vectrices d'accusation plus ou moins fondées, le pôle demandeur se voit en position de sujet-mobilisateur, puisqu'il s'insère dans l'étau de celui à qui l'on doit rendre justice. Les propos du pôle demandeur s'auto-justifie car il s'agit de loi sociétale préétablie et bien connue de tous. Il est donc crédible de fonder son raisonnement sur un fait qu'on ne peut pas nier. Raison pour laquelle il avance :

17. bla'n sɔli su, je wawle nɔ kusu bla mɔ wo abjalɛ me jo'ɛ like

/femme/morph+concl/répondre+acc/sur/nous/baoulé/dans/aussi/femme/que/être+acc/douche/on/saluer nég/salutation/

La femme a répondu ; chez le peuple baoulé, cela est un manquement.

Cette idée vient en appont comme simple justification pour demander justice, réparation et affirmer qu'il a raison. Au niveau de la prestation du point de vue de la pensée dialectique, il fait partie de cette gamme de la logique formelle qui sème la vérité incontournable. La langue ne se trouve pas dans les contorsions, mais plutôt, il préexiste à tous : nul n'est censé ignorer la voie de la loi. L'aura de la vérité et de la justice planent sur cette idée, et le rebond n'est que la noblesse qui se fera dégager : *le chef*, *nana* n'a en aucun moment un autre moyen de se dédire. Il est obligé de s'aligner pour ne pas subir la pratique sociale détenue par tous ceux qui suivent le procès. Il ne peut dire le contraire de ce qui est forgé comme loi-vivante car il est dans le jeu, le jeu autour duquel il tisse la toile de la vérité. Dans ce processus combinatoire qui milite en faveur de la vérité, le choix de mots judicieux ou expressions valables favorise la mise en place de stratégie discursive tant recherchée.

3. Le choix de mots ou expressions comme stratégie discursive

Il est d'usage, du point de vue de la mobilisation des ressources langagières pour attendre la performance d'axer ses choix sur une stratégie de construction de l'idée. En fait, cette dernière, pour être plus opératoire ne peut se départir de mots judicieux ou expressions alimentant toute contribution désirée. Ces choix, en partie, ayant un impact sur le sens général du message véhiculé surdétermine l'interprétation qu'on peut faire des actes langagiers, donc ils sont des sources de construction de sens. Le sens issu de l'exprimabilité possible ne se conçoit pas de façon biunivoque : il est plutôt fonction de l'activité langagière de l'homme en position d'échange exocentrique. Tout ce qu'on exprime réside dans la force des mots ou expressions.

Comme la position d'une situation qui marche dans une logique conquérante, il est à prévoir un « monde à commenter » Charaudeau (1997, p. 42) puisque, en tout état de cause, les antagonistes n'ont de choix que d'employer ce qu'ils espèrent entrer dans le moule de la vérité. Les protagonistes font recours aux mots ou expressions qui se veulent constructeurs de sens du message. Ils doivent influencer le procès, tout se construit selon un modèle qui s'impose conséquemment à tout prix. Charaudeau (1995, p. 149) voit une sorte de procédé de recadrage pour situer le « monde perçu » en « monde signifié », c'est-à-dire qu'autour des mots/expressions se dégage une sorte de signifiante libre que chaque locuteur en position de co-énonciateur peut se donner librement.

Le locuteur scripte le sens selon un renvoi explicatif qui doit s'imposer comme valeur de vérité. Pour exiger une preuve plus palpable, certains prennent appui sur le divin. Dans ce cas d'espèce, on jure pour témoigner qu'on a effectivement raison. Si le locuteur instaure le

sceau du divin dans ce qu'il dit, il vise en retour, aux yeux de ses interlocuteurs beaucoup plus de crédit. C'est pour cette raison qu'il n'est pas rare de le constater dans la prise de parole comme par exemple celle de LOUKOU Koffi, le défendeur. Ce genre de prise de position à une valeur transcendante car le fétiche ici évoqué à valeur de divin, on ne peut pas l'évoquer dans le mensonge.

21 n kwla n di ti amwɛ

/je/pouvoir acc/je/manger acc/tête/fétiche/

Je peux jurer pour témoigner.

Ayant recours à ce type d'exercice de preuve-influente, le défendeur n'a d'objectif que de se blanchir. Par conséquent, sa pratique langagière est fortement appuyée par une certaine assignation qui fonctionne comme bouclier social ou de preuve inattaquable. Le demandeur, quant à lui, se base sur un fait de société selon lequel :

4 bla e wɔ laa nɔ jo like

/femme/son/époux/ancien/morph acc/saluer/chose/

L'ancien mari de la femme l'a salué.

wɔ laa, *ancien mari* est toujours un mari en sursis qui pourrait refaire surface. Le choix donc de l'expression, *ancien mari* n'est pas fortuit car il sous-entend qu'il se trouve en qualité de suspect. La structure interne de toute communication est foncièrement liée aux choix inhérents de mots ou expressions qui contribuent à asseoir la visée pragma-énonciative du message. De même qu'il existe des combinaisons forces qui participent à la mise en place du message global, de même, l'aspect perlocutoire est dépendant de mots ou expressions que l'on s'octroie ou choisit librement. La pratique langagière à portée générale tisse sa toile selon les mots ou expressions choisis, vecteurs de la nouvelle norme discursive.

Conclusion

La situation de tout locuteur en contexte juridique est tout à fait capitalisée par l'ensemble de preuves auxquelles il a recours pour atteindre son projet d'influence. Les parties en conflit ne sont pas jugées selon leur raison ou leur tort. Tout porte à croire que c'est l'argumentation menée, la capacité à pouvoir mobiliser des preuves pour asseoir leur notoriété qui confère la raison à laquelle ils aspirent. L'exercice qui se dresse sur leur chemin consiste, en tout état de cause, à produire avec exactitude du vraisemblable que de s'inscrire dans la vérité. Il s'agit donc, pour eux, de produire des valeurs socio-langagières qui puissent s'inscrire dans un projet d'influence. Les mécanismes argumentatifs qui servent de preuves sont axés sur le raisonnement mené de façon raisonnable et logique. Ce type de raisonnement qui se veut logique s'articule autour des points suivants : chaque protagoniste essaie de mener un discours qui contribuerait certainement à pallier le manque de vérité dans ce qu'il avoue à son auditoire. Fonder son raisonnement sur des faits qu'on ne peut pas nier. Il est d'usage, du point de vue de la mobilisation des ressources langagières, dans l'optique d'atteindre la performance, de porter ses choix sur une stratégie de construction de l'idée en fécondant ses dires par le recours au divin.

Références bibliographiques

- BENVENISTE Émile, 1974, *Problèmes de linguistique générale*, t. 2, Paris, Gallimard.
 CAREL Marion, 2001, « Argumentation interne et argumentation externe au lexique : des propriétés différentes », *Langages*, n° 142, pp. 10-21.
 CAREL Marion, 1994, « L'Argumentation dans le discours : argumenter n'est pas justifier », dans *Langage et Société*, n° 70, pp. 61-81.

- CAREL Marion et DUCROT Oswald, 1999, « Le Problème du paradoxe dans une sémantique argumentative » dans *langue française* n° 123, pp. 6-26
- CHARAUDEAU Patrick, 2007, « De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication », dans C. BOIX, *Argumentation, manipulation, persuasion*, Paris, l'Harmattan, p. 15.
- CHARAUDEAU Patrick, 1997, *Le Discours d'information médiatique, la construction du miroir social*, Paris, Nathan / Institut national de l'audiovisuel (coll. « Médias-Recherches »
- CHARAUDEAU Patrick, 1995, « Ce que communiquer veut dire », dans *revue des Sciences humaines*, n° 51 consulté le 11 décembre 2020 sur le site de Charaudeau Patrick - Livres, articles, publications. URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/Ce-que-communiquer-veut-dire.html>
- CLASTRE Pierre, 1974, *La Société contre l'État*, Paris, Masson, P 174-175
- DUCROT Oswald, 2001, « Critères argumentatifs et analyse lexicale », *Langages*, n° 142, pp. 22-40.
- DUCROT Oswald et CAREL Marion, 1999, « Les Propriétés linguistiques du paradoxe : paradoxe et négation », *Langue française*, n° 123, pp. 27-40.
- DUCROT Oswald, 1995, « Les Modificateurs déréalisants », dans *Journal of Pragmatics*, vol. 24, n° 1-2, pp. 45-72.
- DUCROT Oswald et al. (1980) *Les Mots du discours*, Paris, éd. de Minuit.
- DUCROT Oswald, 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantiques linguistiques*, Paris, Herman, 283 PP.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1990, *Les Interactions verbales*, tome I, Paris, Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin, 290 P.
- PERELMAN Chaim et OLBRECHTS TYTECA Lucie, 1970 [1958]. *Traité de l'argumentation : La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.